

LA COTATION **Banque de France**

Table de correspondance (Mapping)

Approche standard : correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit du Règlement (UE) 2016/1800 définissant des normes techniques d'exécution pour le classement des évaluations de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit.

La présente table de correspondance est applicable aux seules entreprises cotées à partir d'une documentation comptable. Les entreprises avec une cote de crédit X0 sont pondérées à 100 %.

Expositions long terme		
Échelon de qualité de crédit	Cotation Banque de France	Catégorie de pondération (article 17a)
1	1 +	20 %
2	1 à 1 -	50 %
3	2 + à 2 -	100 %
4	3 + à 5 +	100 %
5	5 à 6 -	150 %
6	7 à 8	150 %

